



Bien-être au travail

Un projet de coopération entre
La Confédération Luxembourgeoise du Commerce
L'Université de Liège et
Le Service de Santé au Travail Multisectoriel



STM
SERVICE DE SANTÉ
AU TRAVAIL MULTISECTORIEL

Santé

Organisation mondiale de la santé:

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».



Bien-être au travail

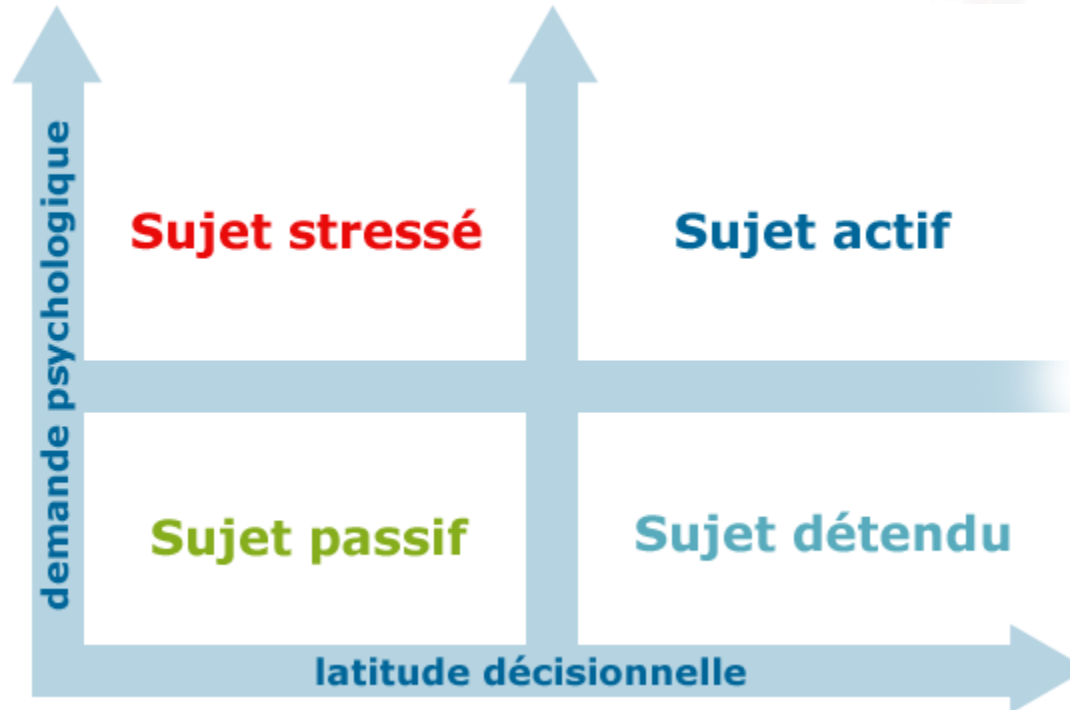
Organisation mondiale de la santé:

« Le bien-être sur les lieux de travail a été défini comme un état d'esprit dynamique , caractérisé par une harmonie satisfaisante entre les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, d'une part, et les contraintes et les possibilités du milieu de travail, d'autre part. »

Besoins fondamentaux du travailleur

- Exercer un certain contrôle et de jouir d'une certaine latitude dans son travail
- Percevoir son travail comme utile et valable
- Se sentir en affinité avec l'entreprise en tant que système social et s'identifier avec elle par le travail

Job strain model



Si ces besoins ne sont pas satisfaits

Ajustement actif	Ajustement passif
<ul style="list-style-type: none">• Changer de travail• Donner sa démission• Exprimer ses doléances• Participer à des grèves sauvages	<ul style="list-style-type: none">• Cesser de considérer son travail comme source de satisfaction• Considérer le travail comme moyen de toucher un salaire pour la réalisation d'objectifs personnels extérieurs à la vie professionnelle

Les facteurs de stress psycho-sociaux liés à la perte de satisfaction dans le travail ont un effet préjudiciable sur la santé mentale et physique.

Manifestations de souffrance

- Augmentation de l'absentéisme et du présentisme
- Augmentation de la fréquence des accidents au travail
- Dégradation du climat social
- Augmentation des comportements addictifs

La législation

Code du travail

Art. L. 312-1.

L'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des salariés dans tous les aspects liés au travail.

Art. L. 312-2.

(3) L'employeur doit prendre toutes les mesures pour assurer et améliorer la protection de la santé physique et psychique des salariés.

Une démarche structurée de prévention

Prévention primaire

- Actions ciblées sur les causes dans l'organisation

Prévention secondaire

- Actions à destination des salariés pour « gérer » les situations problématiques

Prévention tertiaire

- Actions pour accompagner les salariés en difficultés

Buts

- Combinaison entre théorie et pratique
- Travail sur évidences scientifiques
- Approche participative
- Échange d'informations sur la meilleure pratique
- Motivation et engagement des travailleurs
- Santé physique et mentale des travailleurs

Avantages

« La santé mentale des employés peut avoir une grande incidence sur les performances d'une entreprise, au même titre que les relations du travail ou que la qualité des formations. »

Howard Davies, directeur général de la Confédération de l'industrie britannique

Avantages

« Le travail est une source de satisfaction et de réalisation personnelles, de contacts humains et de sécurité financière, conditions qui sont toutes indispensables à une bonne santé mentale. »

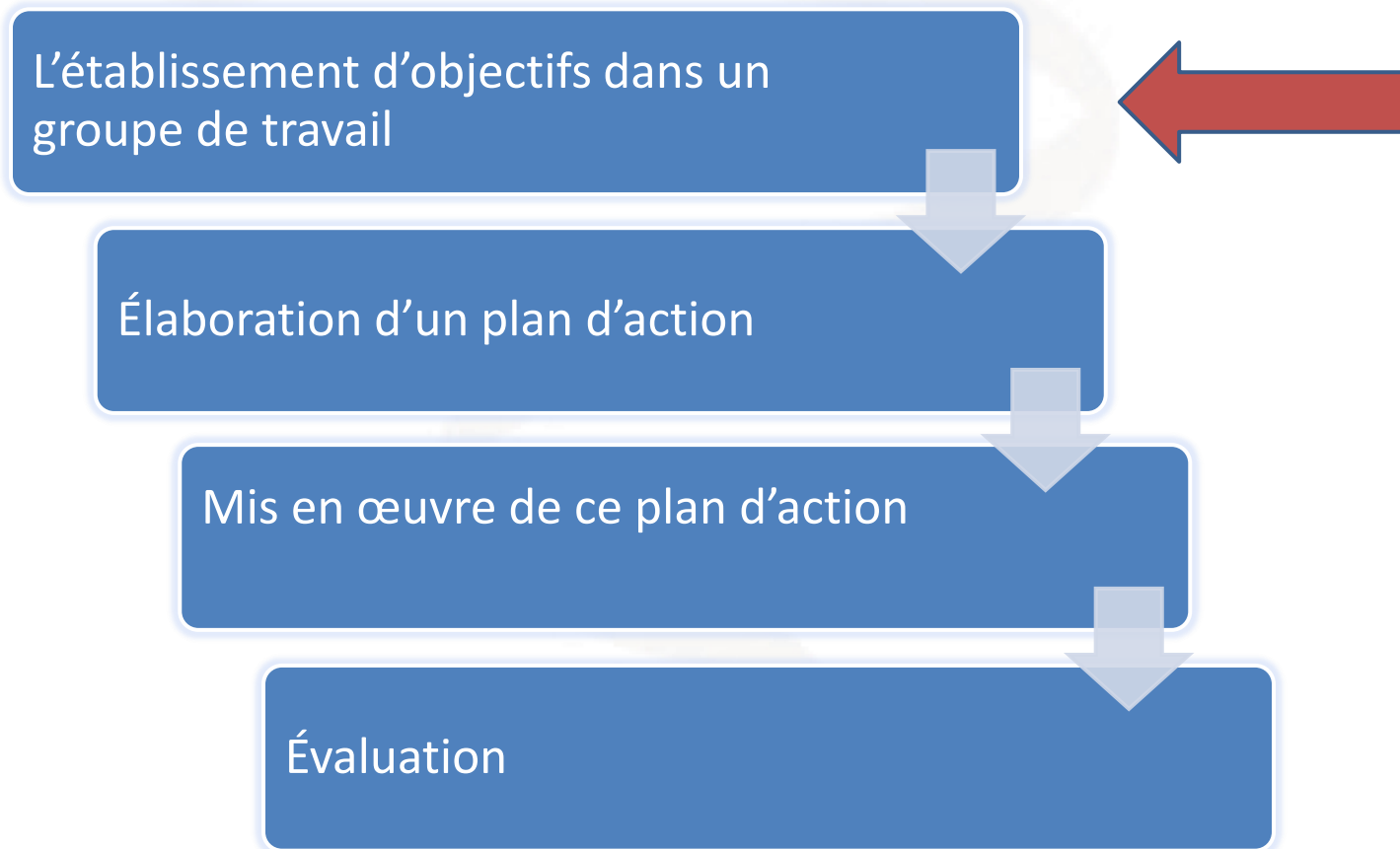
O.M.S



Avantages

- Santé physique et mentale
- Motivation et engagement des employées
- Identification avec l'entreprise
- Productivité
- Moins accidents du travail
- Bon climat de l'entreprise
- Image de l'entreprise

Phases du projet



Participants pour les groupes de discussion?

Groupe 1: Délégués de la direction

Groupe 2: Délégués du personnel

Sujet:

Pistes à envisager pour améliorer le bien-être au travail